



MAIRIE de BAGARD

159, Route d'Alès - 30140 BAGARD

☎ 04.66.60.70.22. 📠 04.66.60.61.97.



accueil@bagard.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2022

Reçu en préfecture le 19/12/2022

Publié le

SLO

ID : 030-213000276-20221215-2022_12_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quinze du mois de décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bagard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry BAZALGETTE, Maire.

Etaient présents :

BAZALGETTE Thierry, BENIRBAH Dahbia, ROUSSEL Yves, VEZY Anne, BINAND Marianne, MAURIN Daniel, LOBIER Monique, FRONT Marie-Joséphine, MAZY Annie, MAZUC Chantal, ANESI Joëlle, BERNARD Clémence, GAY Sandrine, CLAUZEL Cyril, DESTRUDEL Benjamin.

Absents : MAERTEN David, HAUTION Jean-Michel, BENOI Bruno, TALARON Christophe, FREVILLE Franck, SOENEN Bernard, CARLE Pierre,

Procurations : de M. HAUTION à M. MAURIN, de M. BENOI à M. ROUSSEL, de M. TALARON à M. BAZALGETTE, de M. FREVILLE à Mme MAZY

Conformément à L'article L 2121-15 du CGCT **Mme Anne VEZY** est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

2022_12_04 : Demande de financement à l'Etat pour la rénovation du foyer et de la mairie

Rapporteur Thierry BAZALGETTE

M. Maire rappelle qu'une première tranche de travaux a eu lieu au foyer consistant en l'isolation des plafonds des deux grandes salles. Dans la continuité des travaux d'envergure vont être entrepris de manière à ce que l'impact énergétique soit conséquent.

Aussi, il propose de poursuivre la rénovation du foyer et de la Mairie.

Les travaux consisteront en la rénovation énergétique des locaux (isolation des plafonds des petites salles du foyer et de la mairie, changement des menuiseries, mise en place de volets roulants, mise en place de luminaires led). Cela entrainera la nécessaire rénovation des peintures.

Par ailleurs, une extension limitée de la salle du conseil est aussi prévue ainsi que la suppression de toutes les moquettes murales.

Le coût prévisionnel des travaux ainsi que celui des honoraires et divers contrôles s'élève à **294 707 € HT.**

Monsieur le Maire propose donc :

* de solliciter une dotation à l'Etat d'un montant de 117 882 €

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

* de fixer le plan de financement de la façon suivante :

Moyens de financement	Montant sollicité	% de financement
Dotation de l'Etat	117 882 €	40 %
REGION Occitanie (accordé)	40 000 €	13.50 %
Contrat Territorial du Département (sollicité)	73 670 €	25 %
Autofinancement	63 155 €	21.50 %
TOTAL	294 707 €	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (19 voix pour)

Décide de solliciter une subvention à l'Etat d'un montant de 117 882 € pour la rénovation du foyer et de la mairie

Approuve le plan de financement proposé

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An susdits.

Au registre sont les signatures. Le Maire : Thierry BAZALGETTE

